



Facture non régler litige

Par **must58**, le **29/11/2008** à **15:52**

Bonjour,

Voilà je suis artisan j'ai effectué des travaux sanitaire (remplacement d'un ballon, et différent travaux sur chauffage) chez un client avec devis signer, ensuite en fin de chantier à la mise en route il avait un petit souci sur la chauffe sanitaire, car dans les fournitures du ballon il manquait un câble à relié entre le ballon thermostat et la pompe, après sa le client ma demander d'arrêté la, car il trouver que j'étais incompetent. Et comme le ballon aussi ne porter pas la même marque que celui qu'il avait auparavant il à contester.

En bref il ma trouver tous les defauts, ensuite j'ai du par sa demande faire intervenir un technicien de la marque de l'appareil, qui lui a confirmé que tout était conforme, et malgré cette intervention il voulait rien savoir.

Alors j'ai du lui envoyer plusieurs proposition de rdv pour finir de poser le câble manquant, sans réponse j'ai envoyé mes facture avec une signification pour tous ce qui c'était passer au court de ce chantier, et je lui avais encore proposé un rdv pour que je puisse finir.

Il ma répondu qu'il devait me faire payer l'intervention du technicien et le temp qu'il avait passé avec moi, mon comptable la appeler au tel et il lui on dit qu'ils aller me faire une proposition de paiement, alors après 10 jours de silence mon comptable la encore contacter et il lui on dit c'est bon la lettre et parti.

Alors effectivement j'ai reçus la lettre et sur cette lettre il avait les conditions suivantes:

- 1/ - je devais lui fournir ma factures fournisseur du ballon et acquitté
- une autre facture pour un boitier qu'il m'avait demandé de remplacer pareil facture fournisseur acquitté
- lui fournir une garantie sur le ballon de 5 ans (alors que je lui est déjà envoyer la facture des travaux)

2/ de lui fournir une attestation sur mes capacité d'électricien

Alors que j'ai travaillé sur un sanitaire et chauffage. (La chambre des métiers ma déjà reconnu comme installateur et dépanneur chauffage par rapport au diplôme et certificat de travail)

3/ et de lui fournir une attestation comme quoi mon fils est bien employer régulièrement chez

moi.

Alors que j'ai fait venir mon fils pour m'aider à descendre le ballon et le remonter je l'es occuper 2 h au maxi.

Voila je vous demande de m'éclairer sur ce litige.

MERCI

je m'excuse pour les fautes

Par **chaber**, le **30/11/2008** à **07:03**

[citation]1/ - je devais lui fournire ma factures fournisseur du ballon et acquitté
-une autre facture pour un boitier qu'il m'avait demandé de remplacer pareil facture
fournisseur acquitté

[/citation]

absolument pas. Si ces factures ne sont pas acquittées par vos soins, ce n'est pas son problème. Le sien est que la matériel fourni et posé corresponde au devis signé.

[citation]2/ de lui fournir une attestation sur mes capacité d'électricien [citation]

Comme chauffagiste il y a nécessairement une part électrique.

De plus le devis a été accepté. C'est avant la signature que l'on peut demander tout élément nécessaire, notamment une attestation d'assurances.

[citation]3/ et de lui fournir une attestation comme quoi mon fils est bien employer
régulièrement chez moi.

[/citation]

Cela ne le regarde en rien

Après la réception des travaux, il y a eu un petit incident auquel vous devez remédier. normal

S'il refuse tout RV pour la pose se cable. Vous lui envoyez une LR avec AR en signalant que vous passerez tel jour pour la pose

Faites faire par le tribunal une injoction de payer: coût autour de 35 e